



HAL
open science

Demain, des guerres de l'eau ?

Mathias Delori

► **To cite this version:**

Mathias Delori. Demain, des guerres de l'eau ?. La Decouverte. Ecologies. Le Vivant Et Le Social, La Decouverte, 2022, 9782348076886. <hal-04768207>

HAL Id: hal-04768207

<https://hal.science/hal-04768207v1>

Submitted on 5 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Demain, des guerres de l'eau ?

Mathias Delori (politiste, historien, CNRS, Centre Marc Bloch)

Publié dans: *Ecologies. Le Vivant Et Le Social*, Philippe Boursier and Clémence Guimont, Paris: La Découverte, 2022, pp 116-122

"Des milliers ont vécu sans amour, pas un seul sans eau" (W. H. Auden)

Un rapport de l'ONU analyse les effets du dérèglement climatique sur l'accès à l'eau¹. D'après ce rapport, cette dernière va devenir une ressource rare pour les deux tiers de la population mondiale à partir de 2025 et 700 millions de personnes pourraient être contraintes de migrer pour assurer leur survie. Ces observations et prévisions ont mis à l'agenda médiatique une question importante : va-t-on assister, dans un avenir proche, à des "guerres de l'eau", c'est-à-dire à des conflits armés pour la captation de cette ressource ?

L'eau : une ressource vitale inégalement répartie

L'eau n'est pas une ressource naturelle comme les autres. Contrairement au pétrole, au gaz et à tous les métaux, elle est **non-substituable** et vitale, l'espérance de vie d'une personne privée d'eau ne dépassant pas trois jours. Cette donnée fait craindre qu'une métropole ne dispose plus un jour de suffisamment d'eau potable pour l'ensemble de sa population. Cette crainte n'est pas abstraite : Le Cap a frôlé cette situation en 2018. Ce scénario dramatique ne découle pas d'une raréfaction de l'eau à l'échelle globale – l'eau est une ressource **renouvelable** – mais de son inégale répartition. Le volume d'eau moyen par habitant varie de 160 mètres cubes au Yémen à 500 000 en Islande. Par ailleurs et surtout, l'accès à l'eau est très inégalitaire. Le Brésil voit circuler sur son territoire 20 % de l'eau douce de la planète mais 20 % de sa population n'a pas accès à l'eau potable. L'eau constitue par ailleurs une ressource essentielle à l'agriculture et pour la production d'électricité.

Le problème de l'inégal accès à l'eau ne peut que s'aggraver à court ou moyen terme si nous ne modifions pas drastiquement les paramètres de l'**Anthropocène**. Sous sa forme actuelle, le capitalisme constitue un mode de production extrêmement polluant. Le dérèglement climatique, pour sa part, ne provoque pas directement de baisse du volume d'eau douce dans l'absolu mais une modification dramatique de sa répartition. Sur ce point, les données annuelles de pluviométrie par région ne constituent qu'un indicateur imparfait. Les inondations peuvent être tout aussi dévastatrices que les sécheresses. La transformation de l'eau en ressource localement rare engendre par ailleurs un processus de marchandisation et de financiarisation qui accentue les inégalités. Aux cours d'eau au sens physique du terme pourraient se superposer un jour un cours boursier de l'eau, avec toutes les logiques spéculatives que cela entraîne. L'Australie a ouvert cette voie en 2007.

¹ UNESCO, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2021. La valeur de l'eau*, Paris, UNESCO, 2021.

L'inégalité de l'accès à l'eau constitue un problème politique interne à de nombreux pays mais, aussi, international. Il existe en effet 276 bassins fluviaux transfrontaliers dans le monde. Or, il est techniquement possible, pour les pays situés en amont des fleuves, de réaliser des aménagements qui privent les pays situés en aval d'une partie de la ressource. Les exemples sont nombreux et ils sont source de tensions. La Turquie a construit 89 barrages sur le Tigre et l'Euphrate, privant la Syrie et l'Irak de 50 % des ressources en eau de ces deux fleuves. Le Kirghizstan et le Tadjikistan construisent aussi des aménagements des fleuves Syr-Daria et Amou-Daria sans concertation et au détriment des pays se trouvant en aval : le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. L'Éthiopie a inauguré en février 2022 son "barrage de la Renaissance" sur le Nil Bleu, lequel constitue 85 % de l'apport en eau du Nil en Égypte. Ces remarques posent une question importante: allons-nous assister, dans les années qui viennent, à des guerres de l'eau?

Les exemples passés de guerre de l'eau sont rares

Si les causes des **guerres** ne sont pas toujours faciles à établir, les spécialistes ont identifié quelques facteurs structurels : le nationalisme, le désir de vengeance, la volonté d'exporter son modèle politique, la conquête de minerais ou d'énergies non-renouvelables, *etc.* L'eau ne fait pas partie des facteurs de guerre connus.

Il n'existe guère qu'un seul exemple récent de guerre où l'eau a joué un rôle déterminant : celle de 1967 entre Israël d'une part, et l'Égypte, la Jordanie et la Syrie d'autre part. L'État hébreu considérait alors son approvisionnement en eau comme un enjeu de sécurité nationale existentiel. Il avait initié dans les années 1950 la construction d'un aqueduc acheminant une partie de l'eau du lac de Tibériade, situé au Nord-Est d'Israël, vers l'Ouest et le Sud du pays. L'Aqueduc National fut inauguré en 1964. La même année, la Syrie et la Jordanie ont commencé à aménager le Yarmouk, le principal affluent du Jourdain et grand pourvoyeur d'eau du lac de Tibériade. Israël a répliqué en 1965 et 1966 en pilonnant ces ouvrages. La guerre a éclaté le 5 juin 1967 à l'initiative des pays arabes. L'éclatante victoire d'Israël six jours plus tard a conduit à l'occupation du Golan, de la Cisjordanie et Jérusalem Est, de la bande de Gaza et du Sinaï. Israël a depuis restitué à ses voisins une partie de ces territoires mais elle a conservé ceux qui assurent son hégémonie hydraulique : le plateau du Golan - où le Jourdain et ses affluents prennent leur source - et la Cisjordanie.

La généralisation des guerres de l'eau apparaît improbable

Si les communautés humaines ne se sont pas ou peu fait la guerre pour l'eau par le passé, la situation pourrait évoluer pour les raisons évoquées précédemment. Il convient, pour évaluer la probabilité de cette éventualité, de préciser le sens de ce qu'on entend par "guerre de l'eau". Un premier scénario verrait un État en situation de **stress hydrique** faire la guerre pour réduire celui-ci. Même si la guerre ne peut jamais être considérée comme un bon mode de gestion des conflits, la légitimité de l'objectif poursuivi ne saurait être contestée. Les théories du contrat social énoncent en effet que l'État a pour fonction d'assurer la sécurité de sa population.

La généralisation de ce type de guerre de l'eau (pour le bien de la population) est improbable car ceux qui en auraient le plus besoin n'en ont souvent pas les moyens. En 2002, le Liban a envisagé de pomper l'eau de la rivière Wazzani pour approvisionner des villages du sud du pays. Israël a fait savoir qu'il s'agirait d'un *casus belli* et le gouvernement libanais a renoncé à

son projet. Avec ses aménagements, la Chine assèche aujourd'hui le fleuve Mékong au détriment des pays se trouvant en aval : le Laos, la Birmanie, la Thaïlande, le Cambodge et le Vietnam. Ces cinq pays sont cependant, comme le Liban, dans l'incapacité matérielle d'attaquer leur puissant voisin. Il existe certes quelques exceptions. Les Rafales que la France a vendus à l'Égypte pourraient lui permettre de bombarder le barrage de la Renaissance éthiopien et, ainsi, augmenter le débit du Nil. Une telle décision aurait cependant un coût symbolique et diplomatique important. Enfin, les pays en situation de stress hydrique qui ont les moyens de faire la guerre disposent souvent de solutions moins coûteuses. L'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et le Qatar ont par exemple construit de multiples usines de dessalement. Même si elle est extrêmement polluante, cette technologie fonctionne et permet de produire de l'eau douce sans avoir à faire la guerre.

Le deuxième scénario, qu'on peut lire dans de nombreux documents produits par les forces armées des pays de l'OTAN et les *think tanks* proches de celles-ci, est une sorte de variante hydraulique de l'argument des **guerres humanitaires**. Imaginons par exemple qu'un pays se trouvant en amont d'un fleuve décide de fermer les vannes pour provoquer une sécheresse dans le pays se trouvant en aval. Des pays tiers pourraient décider d'intervenir militairement, de préférence sous mandat des Nations Unies, pour mettre fin à cette politique de l'eau moralement inacceptable². La généralisation de ce type de guerres de l'eau apparaît toutefois peu probable pour la raison évoquée ci-dessus : à l'instar d'Israël ou de la Chine, les pays qui mettent en œuvre des politiques hydrauliques qui portent atteinte à la sécurité d'autres États ou communautés sont souvent trop puissants pour pouvoir être attaqués. Par ailleurs, les États en capacité de faire des guerres "humanitaires" sont, en pratique, les États du Nord global, or ceux-ci poursuivent souvent des intérêts moins avouables, que ce soit quand ils n'interviennent pas alors qu'il le faudrait (Rwanda en 1994) ou quand ils interviennent en mettant en avant des arguments humanitaires discutables (Libye en 2011).

Le troisième scénario découle de la marchandisation/financiarisation de cette ressource. Des groupes capitalistes capables de peser sur le pouvoir politique pourraient fomenter des guerres de l'eau pour mettre la main sur des grands fleuves et vendre ensuite cette ressource à prix d'or. Selon cette approche, les guerres de l'eau se substitueraient aux guerres du pétrole, à ceci près que le principal facteur de profit ne serait pas la qualité non-renouvelable de la ressource mais son caractère vital. Ce scénario apparaît réaliste du point de vue des motifs. De nombreuses guerres impérialistes ont été menées par le passé pour satisfaire la cupidité de groupes capitalistes, la guerre d'Irak de 2003 constituant l'illustration récente la mieux documentée³. La valeur financière de l'eau apparaît cependant aujourd'hui trop faible pour rendre ce scénario probable à court ou moyen terme. Au plus fort de la tension sur le marché australien de l'eau, le cours (boursier) du litre d'eau était encore plus de 1000 fois

² Pour une lecture critique de ces savoirs, voir: Keucheyan R., *Le marxisme et les guerres du climat, Raisons politiques*, 1-61, 2016.

³ Les Etats-Unis ont lancé cette guerre car des groupes capitalistes bien introduits dans l'administration Bush espéraient tirer profit de cette guerre. Les principaux sont Halliburton – le premier groupe pétrolier états-unien qui a obtenu la plupart des marchés irakiens après la guerre -, l'entreprise de construction et d'ingénierie Bechtel – laquelle fut en première ligne lors de la reconstruction de l'Irak - et Carlyle, le premier actionnaire de United Defense Industry, un des principaux fournisseurs du Pentagone. Le président George Bush, son vice-président Dick Cheney, le ministre des Affaires étrangères Colin Powell et le conseiller-défense avaient tous été dirigeant d'une ou de l'autre de ces entreprises qui ont raflé l'essentiel des contrats dans l'Irak "libéré" après 2003. Voir : D. Battistella, *Paix et guerres au XXIe siècle*, Paris, Sciences Humaines Editions, 2011, p. 94.

inférieur à celui du litre de pétrole. Les personnes et les organisations suffisamment cyniques pour déclencher des guerres de ce type ont mieux à faire que d'investir le marché de l'eau.

Pire que la guerre de l'eau : l'hégémonie hydraulique

Faut-il se réjouir du caractère improbable du scénario de la généralisation des guerres de l'eau? Notre regard sur cette question est embué par le fait que nous avons une conception étroite de la violence. Le fait de larguer des bombes sur des personnes innocentes nous apparaît (à juste titre) comme une pratique violente. Il existe cependant un autre type de violence, moins directe, que le sociologue Johannes Galtung a appelé "structurelle", et qu'il définit comme l'écart entre les potentialités de vie des individus et leur vie réelle⁴. L'embargo contre l'Irak constitue un bon exemple. Celui-ci fut décidé par le Conseil de Sécurité des Nations Unies à la veille de la guerre du Golfe en 1990 et mis en œuvre, sous des formes diverses, après celle-ci. D'après un rapport des Nations Unies, il a indirectement causé la mort de 500 000 civils irakiens⁵, soit environ dix fois plus que la guerre de 2003⁶.

De nombreuses populations humaines sont victimes, aujourd'hui, d'une telle violence structurelle liée à la problématique de l'eau. C'est le cas des Palestiniens. En Cisjordanie, une ordonnance militaire datant de 1967 ne confère aux Palestiniens un droit d'accès qu'à 15 % de leurs nappes phréatiques. A Gaza, seuls 10 % des ménages ont un accès direct à l'eau potable. Les Palestiniens sont donc contraints de faire venir l'eau par camion et de l'acheter à Israël à un prix allant de 4 à 10 dollars américains le mètre cube. Pour beaucoup, cette dépense représente la moitié des revenus mensuels⁷. D'une manière plus générale, les Nations Unies estiment qu'un demi-million de personnes meurent chaque année dans le monde des diarrhées causées par la consommation d'eau insalubre. Cette violence structurelle prend une forme insidieuse et peu visible : elle abîme les corps, affaiblit les défenses immunitaires et contribue, avec d'autres facteurs, à réduire l'espérance de vie des individus.

L'eau, facteur de coopération ?

L'Organisation des Nations Unies, ses organismes spécialisés (comme l'UNESCO) et la Banque Mondiale encouragent le règlement pacifique des conflits liés à l'eau. L'hydro-diplomatie repose sur l'idée selon laquelle les êtres humains ne sont pas toujours hostiles à leurs alter-égos. Il leur arrive de coopérer, que ce soit par altruisme, par intérêt ou plus vraisemblablement pour ces deux raisons. Le Traité des Eaux de L'Indus, signé par l'Inde et le Pakistan en 1960 sous l'égide de la Banque Mondiale, constitue un bon exemple. Le pays

⁴ J. Galtung, Violence, peace, and peace research, Journal of Peace Research, 6-3, 1969, 167-191.

⁵ UNICEF, Results of the 1999 Iraq Child and Maternal Mortality Surveys., UNICEF, 1999.

⁶ L'ONG Iraq Body Count (IBC) estime à 40 000 le nombre de civils irakiens tués par la guerre états-unienne. Des chercheurs de la revue Lancet sont parvenus à une estimation dix fois plus grande. En réalité, l'écart entre les deux groupes s'explique surtout par des différences méthodologiques. IBC comptabilisait les morts directes alors que les chercheurs du Lancet mesuraient les morts directes et indirectes. Ces dernières sont la conséquence des effets conjugués de l'embargo et de la guerre. Sur cette controverse, voir: Guilliard J., "'Body Count' im Irak. Starben im Irak 100.000, 200.000 oder über eine Million Menschen infolge des Krieges?", in: Wagner J. (dir), In Body count. Opferzahlen nach 10 Jahren: Krieg gegen den terror, Irak, Afghanistan, Pakistan, IPPNW, 2013, 10-26.

⁷ <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2017/11/the-occupation-of-water/>

amont – l'Inde – s'y est engagé à ne pas consommer plus de 20 % des eaux du fleuve et de ses affluents tout en conservant une souveraineté presque totale (sur son territoire) en matière d'aménagements hydro-électriques, de navigation et de pêche. Le Pakistan accuse régulièrement l'Inde de ne pas respecter tous ses engagements. Ces tensions et conflits ont cependant toujours été résolus pacifiquement et ce traité a résisté aux guerres que les deux pays se sont menées, notamment en 1965 et en 1971.

La principale limite de cette approche réside dans le fait que le droit international n'est pas l'équivalent du droit domestique. Les sujets de ce droit – les États – contractent ces obligations de manière volontaire et ils peuvent s'en retirer à tout moment. Cette logique explique pourquoi la Chine ne participe pas à la commission internationale qui administre le Mékong : se trouvant en amont du fleuve, elle n'y a pas intérêt. En pratique, on constate que l'hydro-diplomatie fonctionne surtout entre États de puissance comparable. Outre le Traité des Eaux de l'Indus, on pourrait aussi citer l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, une institution régionale créée en 1972 qui régule l'exploitation du fleuve Sénégal par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Il pourrait donc être intéressant de prolonger l'approche diplomatique en essayant de la déconnecter de ce qui constitue aujourd'hui son principal socle : l'intérêt bien compris des États. Les travaux de Judith Butler constituent une piste de réflexion stimulante⁸. La philosophe états-unienne souligne que l'exigence éthique de règlement pacifique des différends ne saurait reposer sur un intérêt partagé à la non-violence. Pour Butler, "la raison pour laquelle je ne suis pas libre de détruire un autre - et la raison pour laquelle les nations ne sont pas libres de se détruire mutuellement - n'est pas seulement liée au fait que ce choix peut aboutir à encore plus de destructions. C'est certainement vrai. Mais ce qui est plus vrai encore, c'est que le sujet que je suis est lié au sujet que je ne suis pas, que nous avons tous les deux le pouvoir de détruire et d'être détruits, et que nous sommes liés l'un à l'autre dans ce pouvoir et cette précarité. En ce sens, nous sommes tous deux des vies précaires"⁹. Du fait de son caractère hautement symbolique, l'eau pourrait constituer le terreau d'une prise de conscience du caractère précaire non pas de notre vie personnelle mais de celle de toutes les vies. Cette prise de conscience pourrait se traduire dans l'instauration d'une gouvernance internationale des fleuves. L'idée apparaît aujourd'hui utopique mais l'histoire prouve que les utopies d'un jour peuvent devenir la réalité du lendemain. L'Assemblée générale des Nations Unies a fait un petit pas en cette direction en faisant en 2010 de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement un "droit humain essentiel au plein exercice de la vie".

Morale de l'histoire

Le capitalisme et le dérèglement climatique provoquent une croissance des inégalités en matière d'accès à l'eau. Contrairement à ce que laissent entendre certains reportages, il est peu probable que ce problème sécuritaire débouche sur des guerres de l'eau, notamment parce que les populations victimes de cette situation n'ont souvent pas les moyens de faire la guerre. Il existe cependant un scénario bien pire : la perpétuation des politiques d'hégémonie hydraulique. Face à ce péril, il convient d'encourager la coopération internationale, en

⁸ J. Butler, *Ce qui fait une vie. Essai sur la violence, la guerre et le deuil*, Paris, Zones, 2010.

⁹ J. Butler, *Frames of War. When is Life Grievable?*, London, Brooklyn, Verso, 2010, p. 43.

particulier celle basée sur la prise de conscience de notre responsabilité collective à prendre soin de toutes les vies.

Lexique

Ressource (non-)substituable : une ressource est dite substituable quand le besoin qu'elle remplit peut être satisfait par une autre ressource. Par exemple, les énergies renouvelables peuvent se substituer au nucléaire pour la production d'électricité. L'eau est une ressource substituable pour la production d'énergie (on peut produire de l'électricité autrement) mais elle ne l'est pas en tant que boisson. Toutes les boissons désaltérantes sont principalement composées d'eau.

Ressource renouvelable : une ressource est dite renouvelable quand elle peut se reconstituer sur une échelle de temps raisonnable, par exemple celle d'une vie humaine. C'est le cas de l'eau comme le prédit la théorie du cycle de l'eau.

Anthropocène : on appelle ainsi la période géologique où les conséquences des activités humaines l'emportent sur les forces géologiques ou naturelles.

Guerre : Le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), un *think tank* spécialisé sur la question, appelle "guerre" tous les conflits armés qui font plus de mille morts au cours d'une année. Le seuil des mille morts a été choisi pour distinguer les guerres des violences armées de moindre intensité, notamment celles des forces de police et des criminels de droit commun. Cette définition ne dit rien de la nature, étatique ou non, des acteurs. D'ailleurs, la plupart des guerres ainsi définies opposent des États à des groupes non-étatiques.

Stress hydrique: un pays est dit en situation de stress hydrique quand les ressources en eau disponibles sont inférieures à la demande en eau. Les principaux facteurs sont l'augmentation de la population, le gaspillage, l'agriculture intensive (70% de la consommation d'eau dans le monde) et l'ensemble des facteurs écologiques évoqués dans ce manuel.

Guerres humanitaires : on appelle ainsi les guerres dont l'objectif officiel est de venir en aide à des autres lointains. Cette expression s'est substituée à celle de "intervention d'humanité" qui prévalait à l'époque coloniale. Ces guerres reposent sur le raisonnement du moindre mal. Leurs partisans estiment que les maux causés par ces guerres (morts innocentes directement causées, déstabilisation des ordres politiques locaux) sont moindres que ceux qu'elles permettent d'arrêter, notamment les infractions aux droits humains.

À lire

Pierre BLANC et Jean-Pierre CHAGNOLLAUD, *Moyen-Orient. Idées reçues sur une région fracturée*, Le Cavalier Bleu, Paris, 2019.

David BLANCHON, *Géopolitique de l'eau. Entre conflits et coopérations*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2019.

COURRIER INTERNATIONAL, *L'atlas de l'eau*, n°78, 2020.

Razmig KEUCHEYAN, « Le marxisme et les guerres du climat », *Raisons politiques*, vol.1, n°61, 2016.